

# COMMUNE DES ESTABLES

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 18/05/2026 / Délibération N°20260518\_08**

Date de la convocation 13/05/2026

Nombre de conseillers en exercice : 9

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit mai à **20 heures 00**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents : 8

**Votants : 9      Pour : 9      Contre : 0      Abstentions : 0**

X	Philippe BRUN	X	Delphine SOUVRAY
X	Laurence EXBRAYAT	X	Philippe MICHEL
X	Yves SANIAL	X	Dominique EYRAUD <i>Procuration donnée à Yves SANIAL</i>
X	Marine BONNEFOY	X	Alexis RIBES
X	Jérémy CHEVILLON		

Yves SANIAL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Travaux d'éclairage public (EP) - ajout EP à La Vacheresse

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 2 286,42 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, **le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit :**

$$2\ 286,42 \times 55 \% = 1\ 257,53 \text{ euros}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. d'approuver l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire,

2. de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute Loire, auquel la commune est adhérente,
3. de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 1 257,53 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay notre comptable public. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
4. d'inscrire à cet effet la somme de 1 257,53 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Fait à Les Estables, le 22 avril 2026.



Le Maire,  
Philippe BRUN



Le Secrétaire de séance,  
Yves SANIAL